

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

N°2022-210

=====
ARRETE TEMPORAIRE

OBJET : Arrêté de stationnement et circulation – Concert salle du Queyron samedi 12 novembre 2022– Fermeture du parking place d'Italie

Le Maire de GUILLESTRE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants, L 2212-1,

Vu le code de la route et ses articles R. 417-6 ; L. 411-2 ; R. 417-10 ; R 130-10 ; L. 417-1.

Considérant qu'il est nécessaire de fermer à la circulation et au stationnement le parking place d'Italie dans le cadre du plan Vigipirate pour un concert à la salle du Queyron samedi 12 octobre 2022.

A R R E T E

Article 1 : Le stationnement et la circulation sont interdits sur le parking de la place d'Italie, du samedi 12 novembre 8h00 au dimanche 13 novembre 2022 1h00 dans le cadre du plan Vigipirate pour un concert de Ramoneurs Menhir à partir de 20h30 à la salle du Queyron.

Article 2 : Les services techniques mettront en place les barrières et l'affichage afin d'informer le public, les jours qui précèdent l'évènement.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté se verra sanctionnée conformément aux lois en vigueur. Les véhicules stationnés sur les zones interdites se verront verbalisés.

Article 4 : Monsieur Le Maire, le Commandant de Brigade de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Guillestre,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et inscrit sur le registre des arrêtés du Maire.

Fait à GUILLESTRE,
Le 7 novembre 2022
Le Maire,
Christine PORTEVIN

